



**ARGENTON
SUR CREUSE**

D'UNE RIVE À L'AUTRE

UNE VILLE SOLIDAIRE

L'accueil des réfugiés et leur intégration

UNE VILLE DE MÉMOIRE

Catastrophe ferroviaire du 31 août 1985

UNE VILLE ENTREPRENANTE

Zoom sur les travaux réalisés dans le quartier du Merle Blanc

UNE VILLE SOLIDAIRE

2028, fermeture du réseau cuivre : on vous accompagne vers la fibre

UNE VILLE CITOYENNE ET ÉCOLOGIQUE

Des choix municipaux en matière de fiscalité directe locale

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Le développement économique change de visage



INFOS PRATIQUES

MAIRIE

Adresse : 69, rue Auclerc-Descottes

Horaires : lundi, mardi, mercredi et vendredi, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30;

jeudi de 13h30 à 17h30 ; samedi de 8h30 à 12h (**service accueil uniquement**)

Tél. : 02.54.24.12.50 / Mail : contact@mairie-argenton-sur-creuse.fr

Site : www.argentonsurcreuse.fr

CONSEIL MUNICIPAL

Vendredi 12 décembre 2025 à 18h

(salle du conseil communautaire - 8 rue Simone de Beauvoir). Les procès-verbaux sont consultables en mairie et sur le site internet (www.argentonsurcreuse.fr). Les conseils municipaux peuvent être suivis en direct sur la chaîne youtube de la ville d'Argenton-sur-Creuse

<https://www.youtube.com/@villedargenton-sur-creuse36200/streams>

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Lundi 15 décembre 2025 à 18h

(salle du conseil communautaire - 8 rue Simone de Beauvoir). Les conseils communautaires peuvent être suivis en direct sur la chaîne youtube de la Communauté de Communes <https://www.youtube.com/@lavalleedelacreuse5239>

MAISON FRANCE SERVICES ET ESPACE INFORMATIQUE POUR TOUS BAZ@WEB

Adresse : 20 place Olympe de Gougues (anciennement 20 place Voltaire)

Horaires : lundi : 9h30-13h / 14h-18h, mardi 9h30-13h, mercredi 12h-14h, jeudi 9h30-13h, vendredi 9h30-13h / 14h-18h

Tel : 02.54.61.07.04 (aux horaires d'ouverture)

et 02.54.24.65.39 (en dehors des horaires d'ouverture)

Mails : argenton-sur-creuse@france-services.gouv.fr

bazaweb@mairie-argenton-sur-creuse.fr

POLICE MUNICIPALE

Adresse : 5, avenue Rollinat (entrée par le parking de la Font Nodon)

Jours et horaires d'ouverture du bureau : du lundi au vendredi: de 9h00

à 12h00; le samedi: de 8h30 à 9h30. Les agents de police municipale sont joignables du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h et le samedi de 8h30 à 12h.

En dehors de ces horaires composez le 17. Tél. : 02.54.01.00.93

Mail: police.municipale@mairie-argenton-sur-creuse.fr.

SYNDICAT DES EAUX DE LA GRAVE

Adresse : mairie d'Argenton-sur-Creuse - 69 rue Auclerc-Descottes

Horaires : lundi et mardi de 8h30 à 12h00 - mercredi, jeudi, vendredi de 13h30 à 17h30

Tel : 02.54.01.41.78

mail : secretariat@eauxdelagrave.fr

Site : <https://eauxdelagrave.wixsite.com/seg36>

Application PanneauPocket (à télécharger sur le site internet des eaux de la grave)

CÉRÉMONIE PATRIOTIQUE

Mardi 11 novembre : commémoration de l'Armistice du 11 novembre 1918 et hommage rendu à tous les morts pour la France, à 11h30 Place de la République.

ACCUEILS DE LOISIRS

• BAZ'A P'tits Mômes (3-6 ans) et BAZ'A Mômes (6-12 ans), du 20 au 31 octobre 2025, de 9h00 à 17h00 (accueil à partir de 8h00 et jusqu'à 18h00), dans les locaux de l'école Paul Bert.

• BAZ'Ados (12-17 ans), du 20 au 24 octobre 2025, de 9h à 17h, dans les locaux du complexe sportif Lothaire Kubel

Inscriptions sur le Portail Familles (accès rapide en page d'accueil du site internet) Renseignements au 02-54-24-65-42 et sur le site internet de la mairie.

COLLECTE DE SANG À ARGENTON (ESPACE JEAN FRAPPAT)

Jeudi 20 novembre 2025 de 15h à 19h (sur rendez-vous)

RAMASSAGE DES ORDURES MÉNAGÈRES

Ramassage annulé : mardi 11 novembre (commerces Argenton)

BORNES DE RECHARGE DE VÉHICULES ÉLECTRIQUES :

Des bornes de recharge électrique sont désormais installées sur 5 sites du domaine public communal. Gérées par le SDEI (Service Départemental des Energies de l'Indre), elles sont situées :

• Parking des Couturières (nouvel emplacement)

- Parking Gisèle Halimi (à venir)
- Parking de la Maison de Santé Simone Veil
- Champ de Foire

• Aire de co-voiturage zone industrielle Les Narrons

Tarif : 10 € par recharge pour les voitures (avec ou sans abonnement) avec gratuité pendant 1 an pour les personnes à mobilité réduite / forfait annuel 25 € pour les vélos

Site internet : www.chargelec36.com

ELECTIONS MUNICIPALES ET COMMUNAUTAIRES 2026 :

Dates : 15 et 22 mars 2026. Pour vérifier la commune d'inscription sur la liste électorale : site www.service.public.fr ou en mairie du domicile

Pour voter dans une autre commune : demande d'inscription sur la liste électorale avant le 6 février 2026 sur le site www.service.public.fr ou en mairie (délais spéciaux pour les jeunes devenus majeurs, les mutations professionnelles...).

VIOLENCES CONJUGALES ET FAMILIALES

• **Allo enfance en danger**
119 (n° vert)

• **Femmes Info Service**
3919

• **Accueil et écoute 36**
06.71.40.26.51 - Du lundi au vendredi 9h à 12h

• **CIDFF 36**
02.54.34.48.71 - Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

• **France victimes 36**
02.54.07.33.72 - Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h

• **Planning familial 36**
02.54.61.07.08 / 07.81.48.30.56 - Lundi de 11h à 17h - mardi de 9h à 16h - mercredi de 9h à 17h

• **Viols / Viols femmes informations**
0 800 05 95 95 (n° vert)

LES CRÉATIONS DE COMMERCES ET ENTREPRISES À ARGENTON DE JUIN À SEPTEMBRE 2025

O'GRILL ISTANBUL - Restauration rapide - 38 rue Jean-Jacques Rousseau

SHANGO - Restauration rapide- 4 rue Gambetta

ÉTAT CIVIL

• **NAISSANCES du 01/05/2025 au 31/08/2025 :**

Le 17/05/2025 : Ezékiel HOUDEVILLE ; Le 19/05/2025 : Mahir YAZGOREN ; Le 08/06/2025 : Hélène SAJA LE PROVOST ; Le 25/07/2025 : Rosalia VALIGNON ; Le 27/07/2025 : Mya SIMONNET ; Le 15/08/2025 : Elyoh GOUDIN

• **MARIAGES du 01/05/2025 au 31/08/2025 :**

Le 07/06/2025 : Eric BALLEREAU et Christelle LESCARMONTIER, Maxime PERCHERON et Pamela AUPÈRE ; Le 28/06/2025 : Chérif TIFFRENT et Sandrine CHARPENTIER ; Le 16/08/2025 : Bastien BAUDAT et Adèle MILLAN

• **DÉCÈS du 01/05/2025 au 31/08/2025 :**

Le 03/05/2025 : Guy VILLENEUVE, 86 ans ; Le 06/05/2025 : Marcelle BARGAT, veuve JAFFRAY, 96 ans ; Le 07/05/2025 : Guy VALLET, 90 ans ; Le 14/05/2025 : Joselyne HERVET, veuve CHAUVAT, 86 ans ; Le 15/05/2025 : Lucien PELLICIA, 83 ans ; Le 19/05/2025 : Laurent PIPERAUD, 61 ans ; Le 20/05/2025 : Gaston ALLEAUME, 68 ans ; Le 22/05/2025 : Jean-Michel LEMERLE, 75 ans ; Le 23/05/2025 : Jacques AUROUSSEAU, 94 ans ; Le 26/05/2025 : Daniel ROZENBLAT, 74 ans ; Le 28/05/2025 : Denise BAUDET, veuve CADET, 90 ans ; Le 30/05/2025 : Simone RENAUD, 94 ans ; Le 01/06/2025 : Ginette GILLARD, 87 ans ; Le 08/06/2025 : Henri BOUCHARDON, 87 ans ; Le 12/06/2025 : Odette MAILLET, veuve BRUN, 94 ans ; Le 23/06/2025 : Micheline BOURDIN, 93 ans ; Le 29/06/2025 : Monique BONNEHORGUE, veuve NEVEU, 87 ans ; Le 12/07/2025 : Micheline GAUTRON, veuve FAUGUET, 93 ans ; Le 22/07/2025 : Raymond CHAMPEIL, 74 ans ; Le 27/07/2025 : Jean-Paul LEBRETON, 73 ans ; Le 28/07/2025 : Marcelle BORGEAIS, 83 ans ; Le 04/08/2025 : Michelle PLANCHON, veuve LAGOUTTE, 85 ans, Pierrette CHASTANET, veuve GUYOT, 89 ans ; Le 05/08/2025 : Yvonne GRAZON, veuve LABAYE, 97 ans ; Le 08/08/2025 : Marie FRUITET, veuve LAGARDE, 80 ans ; Le 12/08/2025 : Lydie MOUCLIER, 62 ans ; Le 13/08/2025 : Tahar BRIKI, 88 ans ; Le 14/08/2025 : Géraldine BOUQUIN, 54 ans ; Le 18/08/2025 : Ginette RAMON, 91 ans ; Le 19/08/2025 : Béatrice NAITAMMAR, 51 ans ; Le 22/08/2025 : Madeleine PETITPEZ, 95 ans ; Le 25/08/2025 : Pierre BECKER, 87 ans, Gérard GUILBAUD, 78 ans.



ÉDITO

Chères Argentonaises, chers Argentonnais,

Etoffer l'offre de santé dans notre ville et sur notre territoire est toujours un enjeu majeur pour tous les élus. Notre démographie médicale reste très en-dessous de la moyenne nationale et surtout ne permet pas de couvrir l'ensemble de nos besoins.

Le manque, notamment, de médecins généralistes et de chirurgiens-dentistes posent de réelles difficultés à nombre d'entre nous. Pour autant, sachez que professionnels de santé et élus locaux sommes en permanence mobilisés pour que la situation s'améliore.

Les nouvelles installations de kinésithérapeutes à et autour d'Argenton ont permis de mettre un terme à une situation de crise même s'il existe toujours des personnes à la recherche d'un professionnel.

Par ailleurs, cinq spécialistes sont installés à la Maison de Santé (MSP), une pédiatre, un O.R.L., une diabétologue et deux psychiatres. Nous bénéficions aussi de consultations, déportées de l'hôpital, en angiologie, cardiologie et rhumatologie.

Cet automne, la polyclinique Chénieux de Limoges aura un cabinet secondaire d'ophtalmologie au sein de la MSP un mardi sur deux, composé d'un ophtalmologue, d'un orthoptiste et d'un secrétariat.

A Eguzon, la Région Centre-Val de Loire, avec le soutien de la communauté de communes, devrait ouvrir son Centre de santé avec une médecin généraliste. En septembre, notre Communauté Professionnelle Territoriale de Santé a mis en place le BU'Santé, cabinet de consultations ambulantes dans lequel une infirmière accueille des patients pour réaliser des examens médicaux prescrits par un médecin, ou des bilans de prévention et aussi pour recenser celles et ceux qui n'arrivent pas à obtenir de rendez-vous médical. Des spécialistes se sont montrés intéressés pour être présents ponctuellement ou régulièrement dans le BU'Santé, ce qui élargira l'offre de soins.

Enfin, des médecins en fin de formation sont présents à la MSP et sont des renforts indispensables à celles et ceux déjà installés. Ce nombre doit encore augmenter avec l'arrivée espérée de médecins juniors en 2026.

C'est aussi en accueillant ces professionnels que parmi eux certains feront le choix de rester de façon définitive sur notre territoire.

Vincent Millan

SOMMAIRE

INFOS PRATIQUES 2

ÉTAT-CIVIL 2

ÉDITORIAL 3

BRÈVES 4-5

UNE VILLE SOLIDAIRE 4-5
L'accueil des réfugiés et leur intégration

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES .. 6
Le développement économique change de visage

EXPRESSIONS POLITIQUES 6

UNE VILLE DE MÉMOIRE 7
Catastrophe ferroviaire du 31 août 1985

UNE VILLE ENTREPRENANTE 7
Zoom sur les travaux réalisés dans le quartier du Merle Blanc

UNE VILLE SOLIDAIRE 8
2028, fermeture du réseau cuivre : on vous accompagne vers la fibre

UNE VILLE CITOYENNE ET ÉCOLOGIQUE 8
Des choix municipaux en matière de fiscalité directe locale

En couverture : Réaménagement du parc rue des Anémones

Bulletin municipal d'information d'Argenton-sur-Creuse
Parution tous les 4 mois
Direction de la publication : Vincent Millan
Crédits photos : Droits réservés
Réalisation : La Petite Imprimerie
Impression : La Petite Imprimerie 36200 Argenton/Creuse

BRÈVES

POLICE MUNICIPALE, UNE ÉQUIPE RENFORCÉE

La Police municipale renforce sa présence sur le terrain avec l'arrivée d'une nouvelle policière fraîchement formée. Les missions de la police municipale incluent des patrouilles quotidiennes pour garantir la tranquillité publique, ainsi que des actions d'aide comme des visites aux personnes vulnérables pendant les canicules et de sécurité routière comme l'accompagnement sur la voie publique des sorties scolaires ou comme dernièrement des actions de contrôle radar. Par ailleurs, une agente de surveillance de la voie publique (ASVP) se charge, en plus du respect du stationnement, de la gestion des emplacements des commerçantes et commerçants lors du marché du samedi matin.



UNE FRESQUE MURALE AU SQUARE CHARLES DE GAULLE

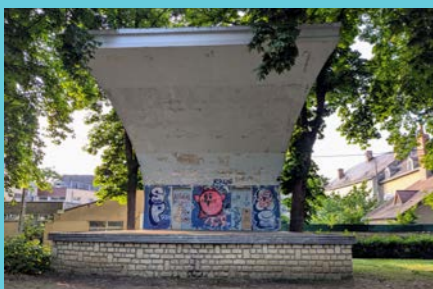
La scène du square Charles de Gaulle va prochainement changer d'allure pour être le support d'une fresque murale, sur toute la surface de l'auvent.

L'artiste retenu pour ce projet est Kabrit. Il a été retenu par un jury composé d'artistes locaux, d'élèves et enseignant du Lycée Rollinat en option arts plastiques, et d'élus. Le projet vise à transformer l'auvent de la scène en un véritable support esthétique, à la fois fonctionnel pour les manifestations culturelles, et autonome en tant qu'œuvre d'art pérenne.

Kabrit, peintre muraliste, a réalisé de nombreuses œuvres en France comme à l'étranger.

Pour découvrir l'artiste, vous pouvez consulter le site www.kabrit.org.

Le projet devrait être concrétisé en février 2026 prochain, sous réserve des conditions météorologiques.



UNE VILLE SOLIDAIRE L'ACCUEIL DES RÉFUGIÉS ET LEUR INTÉGRATION

A Argenton-sur-Creuse, depuis 2016 et sur proposition de l'Etat, sont mis en œuvre des dispositifs locaux dans le cadre de l'intégration des réfugiés et visant à garantir à chacun la dignité, l'autonomie et l'épanouissement personnel et collectif.

FOCUS SUR LES STRUCTURES D'ACCUEIL ET D'HÉBERGEMENT EXISTANTES

À Argenton-sur-Creuse, des réfugiés vivent en transit ou sont cours d'intégration. Deux associations gèrent l'accueil :

- AIDAPHI : un Hébergement d'Urgence des Demandeurs d'Asile (HUDA d'une capacité de 60 places sur le Merle Blanc) et un Centre Provisoire d'hébergement (CPH d'une capacité de 9 places au centre-ville et Merle Blanc).
- VILTAIS : un Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile (CADA d'une capacité de 40 places en centre-ville) et un dispositif de réinstallation des réfugiés de 2 logements (Merle Blanc).

DE DEMANDEURS D'ASILES AU STATUT DE RÉFUGIÉS

Un réfugié est une personne qui a été contrainte de quitter son pays d'origine pour des raisons politiques, climatiques ou économiques. A ce jour, seuls les réfugiés politiques ont un statut reconnu par la convention de Genève de 1951 (réfugié) ou par une directive européenne de 2004 (protection subsidiaire).

Avant d'obtenir un de ces deux statuts, la personne a le statut de « demandeur d'asile » : elle est en situation régulière mais ne peut pas travailler. Elle peut être accueillie dans des structures (CADA, HUDA) et reçoit l'Allocation pour Demandeur d'Asile (ADA) : environ 200€ par mois pour une personne seule.

Après une longue procédure, la personne qui a obtenu une protection (49,3% des demandes en 2024) obtient un des sta-

tuts et entre, comme tout un chacun, dans le droit commun. Des structures à ce jour existent, comme le CPH, afin d'accompagner l'intégration de ces personnes.

UN CONTRAT TERRITORIAL D'ACCUEIL ET D'INTÉGRATION : DERNIÈRE ÉTAPE

Le Contrat Territorial d'Accueil et d'Intégration (CTAI), signé le 04 Juillet 2025 pour 3 ans entre la mairie et l'État, vise à coordonner et à adapter l'accueil, en mobilisant les ressources locales et en favorisant la coopération entre institutions, associations et bénéficiaires, grâce notamment à une subvention de l'Etat.

Il est important de souligner que les personnes obtenant le statut de réfugié entrent dans le droit commun. Dans ce cadre, le CTAI ne créera pas d'actions ou de dispositifs spécifiques nouveaux à destination des réfugiés, mais permettra, avec la subvention de l'État lié à ce contrat, de développer ceux déjà existants, qui sont également accessibles aux Argentonnois.

Des associations locales (Croix-Rouge, Accueil du Cœur, BAMS, Ligue de l'Enseignement, AIDAPHI, VILTAIS) ont pris part à ce contrat et en seront les premiers acteurs.

Enfin, ce contrat est destiné aux personnes, déjà présentes dans les structures d'accueil, qui souhaitent s'installer de manière plus pérenne à Argenton-sur-Creuse à la suite de l'obtention de leur titre de séjour.

ÉGALEMENT DES JEUNES EN APPRENTISSAGE

En dehors des structures pour demandeurs d'asile, quelques jeunes réfugiés arrivent sur notre ville grâce à un contrat d'apprentissage signé auprès de nos artisans et entreprises locales. Ces jeunes, souvent mineurs et pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance, peuvent être de passage le temps de leur contrat ou apprécient la vie Argentonnoise et s'y installent durablement.

INFORMATION ET SENSIBILISATION EN MILIEU SCOLAIRE

Depuis 2017, l'Association « Accueil du Cœur 36 » est engagée auprès des personnes qui fuient les guerres et les persécutions. Parmi ses nombreuses activités, l'association intervient régulièrement depuis 2022 dans les établissements scolaires sur la question des migrations, un thème qui figure dans les programmes. Actuellement c'est à partir de l'exposition « Asile » du photographe Guillaume Belloeil que collégiens et lycéens peuvent échanger avec des demandeurs d'asile résidant provisoirement à Argenton.



LE SPORT COMME VECTEUR D'INTÉGRATION

Prenons l'exemple de Mahamadou C., bientôt 19 ans, arrivé en France en 2021, qui vient d'obtenir son CAP restauration et en a démarré un second, en boulangerie. Ce jeune sportif rejoint le club de foot l'USAP en 2022, dans la catégorie des U17, avec comme coach Franck MARTIN, président de l'USAP. Il fait aujourd'hui partie des équipes séniors, au poste d'attaquant. Respect et complicité, avec une bonne touche d'humour, caractérisent les relations entre Mahamadou et ses coéquipiers. Parfaitement intégré au sein du groupe, Mahamadou promet de faire des merveilles pour la nouvelle saison sportive.



UNE VILLE ENGAGÉE DANS UN RÉSEAU NATIONAL

Depuis 2023, Argenton-sur-Creuse a rejoint l'ANVITA, Association Nationale des Villes et Territoires Accueillants, pour bénéficier d'un accompagnement dans la mise en place



de politiques d'accueil dignes et solidaires pour les personnes migrantes. L'ANVITA offre un lieu d'échange entre collectivités, leur permet de participer à des formations et d'accéder à des ressources pour améliorer l'accueil sur leur territoire. Elle reflète également un engagement public en faveur des droits fondamentaux, de la solidarité et de l'hospitalité.

BRÈVES

GUID'ASSO : L'ACCOMPAGNEMENT LOCAL DES ASSOCIATIONS DU TERRITOIRE



Le forum des associations 2025 s'est déroulé le 6 septembre avec la participation de 65 associations et sections. Le public a pu découvrir la richesse des offres d'activités sportives, artistiques, culturelles et d'entraide. Gageons qu'elles auront su séduire et favoriser l'inscription de nouveaux adhérents.

Mais le secteur associatif est également un espace d'engagement, de convivialité, de démocratie, qui permet à tout un chacun de devenir bénévole et de s'épanouir ainsi dans des projets passionnants.

Mais comment s'organise une association ? Ecrire les statuts, organiser une assemblée générale, présenter un projet, un budget, organiser une manifestation, solliciter une subvention, tout cela peut effrayer les bénévoles.

Guid'asso est donc précieux : il propose gratuitement un service d'information, de conseil, et d'accompagnement pour que chaque association puisse trouver près de chez elle des réponses à ses questions.

Le service associatif de la mairie d'Argenton a récemment rejoint le réseau Guid'asso et propose donc aux associations de les accompagner pour toutes questions.

N'hésitez donc pas à pousser la porte de la mairie, Guid'asso est là pour vous !



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

CHANGE DE VISAGE À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

La Communauté de Communes (CDC) La Vallée de la Creuse détient la compétence «Économie» en relation étroite avec la Région Centre-Val de Loire.

Louis Roumet, 29 ans, a rejoint le 1^{er} juillet 2025 la CDC en tant que chargé de mission au développement économique, en remplacement de Rémi Safah, qui occupe désormais un autre poste au sein de la CDC.

Après des études de droit et gestion publique locale à l'Université de Tours, Louis Roumet a rejoint en 2020 la CDC des Portes de Sologne (La Ferté Saint-Aubin) en tant que responsable du développement économique.

Après 5 années passées dans le Loiret, il a souhaité revenir vivre dans le Berry dont il est originaire.

Il est en charge des missions suivantes :

- Définir et mettre en œuvre la stratégie économique du territoire en lien avec les élus
- Accompagner, orienter et conseiller les entreprises dans leurs divers projets (création, implantation, transmission/reprise, développement, cessation, recrutement, emploi...)
- Aménager, gérer et développer les zones d'activités (travaux, vitalisation terrain, commercialisation de foncier, création d'immobilier pour les entreprises, prospection...)
- Maîtriser la gestion locative des biens économiques

(instruction des dossiers de candidatures, écriture des baux, gestion des diagnostics, suivi des entretiens et des travaux, encaissement des loyers)

- Piloter la stratégie de communication et de promotion économique du territoire
- Organiser des événements (Village Entreprises 2026...) et animations promotionnelles du territoire.
- Assurer le suivi des partenariats économiques avec nos partenaires : chambres consulaires, Dev'Up, Région Centre, BPI France, France Travail, Initiative Indre et Brenne, BGE...



LOUIS ROUMET
Service Développement Economique
8, rue Simone de Beauvoir, 36200 Argenton-sur-Creuse
louis.roumet@cc-valleedelacreuse.fr
02.54.01.43.33 - 07.43.03.35.68



EXPRESSIONS POLITIQUES

MAJORITÉ MUNICIPALE

Dans moins de 6 mois auront lieu de nouvelles élections municipales. Cette échéance est importante car nombre de politiques publiques qui concernent votre quotidien sont gérées par la commune ou la communauté de communes.

Ce sera aux habitants et habitantes d'Argenton de décider quelle liste ils ou elles souhaiteront voir aux commandes de notre ville pour les 6 années qui suivront.

Pour cela, il sera nécessaire de voter dès le 15 mars 2026. En fonction du résultat de ce 1^{er} tour, il n'y en aura pas nécessairement un second.

Ainsi, la première chose à faire est de s'assurer de son inscription sur les listes électorales de la commune. Si vous avez déjà voté à Argenton et que vous en êtes toujours résident, vous êtes toujours inscrit. En revanche, si Argenton est devenu votre lieu d'habitation principale depuis peu, il convient de s'inscrire à la mairie ou d'effectuer la formalité en ligne. Sans cette démarche volontaire de votre part, vous ne pourrez pas figurer sur ces listes.

L'expression du plus grand nombre est notre premier objectif.

OPPOSITION MUNICIPALE

La majorité semble sourde face aux inquiétudes des argentonnois. La multiplication des dégradations, des cambriolages et des agressions est préoccupante.

N'y a-t-il aucun moyen de sécuriser la population ?

Certains dispositifs sont pourtant efficaces : remise en place de l'éclairage public, vidéo protection, dispositif voisins vigilants.

Pourtant, au lieu de faire face, la majorité se concentre sur d'autres urgences : la féminisation des noms de rues, les conditions du permis de louer, l'augmentation de la taxe foncière pour les locaux commerciaux vacants, le projet de jumelage avec le Sénégal bien qu'il en existe déjà un avec la Mauritanie.

Par ailleurs, l'arrivée importante de migrants sur notre commune est un obstacle à leur intégration.

A-t-on encore le choix de fermer les yeux, de nier l'évidence, au nom d'une soi-disant atteinte aux libertés publiques ?

L'heure n'est plus à ce genre de débats mais à l'expression de la population.

Argentonnois, c'est à vous qu'il reviendra de choisir la ville dans laquelle vous souhaitez vivre.

UNE VILLE DE MÉMOIRE

QUARANTE ANS APRÈS LA CATASTROPHE FERROVIAIRE DE 1985, PIERRE HÉMERY FAIT DON D'UN TABLEAU MONUMENTAL À LA VILLE

Nul à Argenton n'a oublié : il y a quarante ans, dans la nuit du 30 au 31 août 1985, le train rapide Paris - Port-Bou traverse l'agglomération. En amorçant la courbe qui attaque la montée pour franchir la Creuse, il déraile et deux voitures s'inclinent



sur les rails, empiétant sur la voie de droite. Six secondes plus tard survient en sens contraire le train postal 4438 qui monte à Paris. Le choc est effroyable. La motrice entre dans le train déraillé et découpe sur toute sa longueur la voiture 18 avant de terminer sa course dans l'axe de la voiture 17. Toute la nuit, il fallut travailler à dégager les voyageurs de l'amas de tôles déchirées. Bilan final : 43 morts, plusieurs dizaines de blessés.

Un mémorial a été édifié à la mémoire de toutes les victimes sur le terre-plein de l'espace Jean Frappat. Cet ensemble monumental, œuvre de Pierre Hémerly, se compose d'une flèche en acier et de cinq blocs parallélépipédiques de granits disposés chaotiquement sur le sol.

Proche témoin des intenses 24 heures qui suivirent le choc, l'artiste a été frappé par cette tragédie, au point qu'elle est devenue un thème majeur de son travail. Quelle est la fonction d'un artiste, sinon de faire entrer dans l'histoire et la mémoire collective les drames particuliers et individuels ? De sorte qu'à côté du monument argentonnois, la mise en œuvre picturale devient pour lui une sorte d'urgence personnelle : Pierre Hémerly, de sculpteur qu'il est surtout, se fait peintre. Dans un grand tableau (320cm X 240cm) qu'il dédie aux victimes des catastrophes industrielles, il met en scène l'indifférence de la nature, dans les chevauchements, les enchaînements, les entrelacs de plans.

Aujourd'hui, Pierre Hémerly pose l'acte de donner cette peinture à la ville. Elle sera exposée, selon sa volonté, au Musée de la Chemiserie et de l'élégance masculine, pour offrir aux visiteurs sa vision d'un instant de l'histoire de notre territoire.

UNE VILLE ENTREPRENANTE

ZOOM SUR LES INVESTISSEMENTS RÉALISÉS DANS LE QUARTIER DU MERLE BLANC

Lors de ces derniers mois, le quartier du Merle Blanc a vécu au rythme des travaux.

En effet, qu'ils soient issus du travail de concertation des ateliers citoyens ou planifiés depuis longtemps par la collectivité, différents lieux se sont embellis ou ont repris vie pour le plus grand plaisir des résidents.

Par exemple, l'aménagement du parc situé rue des Anémones, pensé par et pour les habitants, a eu pour objectif de recréer un espace de rencontre et de permettre aux familles et aux jeunes de disposer d'espaces de jeux. Il s'est ainsi vu doté de cinq bancs, de cinq ensembles de poubelles de tri sélectif et de deux structures multijeux (foot/hand/basket). Ajoutons à cela la création d'une place PMR (personne à mobilité réduite) à proximité, d'un chemin piétonnier ainsi que la réfection du terrain de pétanque.

La commune a également installé trois bancs et un ensemble de poubelles dans le parc situé entre l'avenue George Sand et la rue Gaston Ramon. D'autres demandes seront réalisées ultérieurement comme la mise en place d'un STOP à la sortie du

parking Lidl (réalisé par l'établissement), la création d'un trottoir et d'un passage piéton en sortant de la rue du Verger.

Les plus jeunes n'ont pas été oubliés avec l'installation d'une nouvelle aire de jeux avec un toboggan à côté de l'école maternelle du Clos du Verger (rue Louise Michel).

Enfin, des travaux sont encore prévus à l'automne dans le parc Mahsa Amini qui se trouve sous l'école George Sand. Il s'agira entre autres d'installer un banc et un ensemble de poubelles. Mais il s'agira surtout de réengazonner une surface de 600 m², de créer environ 110 m² de cheminement piéton et enfin d'équiper l'espace de jeu de deux buts de hand à 4.

Tous ces travaux s'inscrivent dans un projet global d'amélioration de l'environnement du quartier et des conditions de vie des habitants.



UNE VILLE SOLIDAIRE

2028, FERMETURE DU RÉSEAU CUIVRE : ON VOUS ACCOMPAGNE VERS LA FIBRE

Depuis le 31 janvier 2025, le réseau cuivre historique qui fournit le téléphone, internet et la télévision, disparaît progressivement au profit de la fibre optique, selon un calendrier qui s'étendra jusqu'à la fin 2030.

Pourquoi la fin du réseau cuivre ?

Le réseau cuivre ne permet plus une qualité de connexion suffisante pour les usages téléphoniques et d'internet. Tous les bâtiments encore reliés et utilisateurs du réseau cuivre, quel que soit l'opérateur, sont concernés, qu'ils appartiennent à des particuliers, des entreprises ou des administrations.

Le calendrier à Argenton

Le 31 janvier 2026 marquera, comme partout en France, la fermeture commerciale de toutes les offres cuivre : arrêt des ventes de nouveaux abonnements utilisant le réseau cuivre. Les abonnements déjà souscrits seront en revanche maintenus. C'est le 31 janvier 2028 que le réseau cuivre cessera définitivement de fonctionner à Argenton. Il sera alors impératif, si vous souhaitez continuer de bénéficier d'une connexion téléphonique et internet dans votre habitation ou votre entreprise, d'avoir préalablement souscrit un abonnement fibre optique.

Etes-vous éligible à la fibre optique ?

Pour vérifier votre éligibilité à la fibre optique, vous pouvez entrer votre adresse sur la page dédiée de l'Arcep (<https://maconnexioninternet.arcep.fr>). Si vous êtes éligible, vous pourrez vous renseigner sur les abonnements et contacter l'opérateur qui a votre préférence afin de faire raccorder votre

logement ou votre entreprise. Si votre abonnement actuel se limite au téléphone seul, il vous sera possible de souscrire au même type d'offre une fois passé à la fibre optique ; il s'agit d'un engagement des opérateurs.

France services est là pour vous accompagner.

Les conseillers France services ont reçu une formation spécifique qui leur permet de vous accompagner en toute sérénité dans cette démarche de transition.

N'hésitez-pas à vous rapprocher d'eux !



MAISON FRANCE SERVICE ARGENTON,
20, place Olympe de Gougues
Lundi et vendredi de 9h30 à 13h et de 14h à 18h
Mardi et jeudi de 9h30 à 13h / Mercredi de 12h à 14h

UNE VILLE CITOYENNE ET ÉCOLOGIQUE

DES CHOIX MUNICIPAUX EN MATIÈRE DE FISCALITÉ DIRECTE LOCALE

Lors du conseil municipal du 21 juin 2025, ont été votées deux mesures fiscales qui s'inscrivent toutes deux dans le cadre d'enjeux majeurs pour la commune, à savoir la rénovation énergétique des logements et le maintien des commerces en centre-ville.

Exonération sur 3 ans de la part communale de taxe foncière en cas d'engagement de dépenses d'économie d'énergie

Le conseil municipal a voté une exonération de 100% de taxe foncière sur les propriétés bâties, d'une durée de 3 ans, pour les logements achevés depuis plus de 10 ans, qui ont fait l'objet, par le propriétaire, de dépenses de prestations de rénovation énergétique, autres que les prestations d'entretien. Cette

exonération s'applique sur la part communale de la taxe et concerne les logements pour lesquels

le montant total des dépenses payées est supérieur à 10 000 € sur une année ou à 15 000 € sur 3 années consécutives.

Référence : article 1383-0 B du Code Général des Impôts

Instauration d'une taxe annuelle sur les friches commerciales

Dans le but de préserver la richesse commerciale du centre-ville et de manière plus générale pour assurer un dynamisme économique sur le territoire communal, le conseil municipal a instauré une taxe annuelle sur les friches commerciales. Cette taxe a pour objectif de lutter contre le phénomène de rétention foncière délibérée, de permettre la remise sur le marché des locaux vacants, de maîtriser les loyers devenus trop élevés en centre-ville et d'encourager la rénovation des locaux commerciaux et la reconversion de locaux désuets en logements.

La taxe est due par les propriétaires de locaux commerciaux vacants depuis plus de 2 ans, sur la base d'une liste communiquée chaque année par la commune à l'administration fiscale.

Le taux d'imposition est de 20% la première année, 30% la deuxième, et 40% à compter de la troisième année d'imposition.

La base d'imposition est le revenu net servant de base à la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Référence : article 1530 du Code Général des Impôts